

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 mai 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 1<sup>er</sup> juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2017_06_01_13</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chaîne à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Création d'emplois d'adjoints techniques territoriaux non titulaires pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> juin 2017,

**Considérant** la nécessité de créer deux emplois d'adjoints techniques non titulaires en raison d'un accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

**NON TITULAIRES**

- la création de deux emplois d'adjoints techniques non titulaires, à temps complet, en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'ouvrier polyvalent, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2019.

La rémunération est fixée sur la base du grade d'adjoint technique territorial, échelle 3, échelon 1.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
<b>- Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : rédacteur territorial Grade : rédacteur
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent	2	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (du 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2019)
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade
<b>- Service technique</b>		
Accompagnement dans le car scolaire et agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe – 5/35 <sup>ème</sup> + 8/35 <sup>ème</sup> en période scolaire
Agent polyvalent	4	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (1 x 3 semaines et 3 x 2 semaines - étés 2017, 2018 et 2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets 2017, 2018 et 2019, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 6 juin 2017	Fait à Contamine Sarzin, le 6 juin 2017
Et de la publication le	Le Maire,
	Alain CHAMOSSET



*Chamosset*



*Chamosset*